

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE

La Commission

Département du Développement de l'Entreprise,
des Mines, de l'Energie et de l'Economie Numérique

La Direction de l'Economie Numérique

Dossier suivi par M. Abossé AKUE-KPAKPO
AAK/fi



Handwritten notes in blue ink: "In DC", "27", "20", "af", and "M".



Ouagadougou, le 27 novembre 2020

NOTE A L'ATTENTION DE MADAME LE COMMISSAIRE

Objet : Transmission d'une note conceptuelle relative à un éventuellement accompagnement de la Banque Mondiale

La Direction de l'Economie Numérique a réalisé, avec l'appui de la Délégation de l'Union Européenne, une étude relative à l'élaboration d'un nouveau cadre législatif et réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest. Le Consultant a déposé le rapport final qui sera validé lors d'un atelier régional qui se tiendra à Lomé, du 01 au 04 décembre 2020.

Dans le cadre de la tenue de cet atelier, la Direction de l'Economie Numérique a souhaité inviter un représentant de la Banque Mondiale à Dakar pour participer aux travaux dudit atelier. Ce dernier a proposé que la Commission adresse une lettre d'invitation officielle à deux Directeurs de la Banque Mondiale (**Deborah L. Wetzel**, dwetzel@worldbank.org et **Boutheina Guermazi**, bguermazi@worldbank.org).

A la réception des lettres d'invitation, la Direction de l'Economie Numérique a été informé que le projet a suscité un intérêt auprès de certains responsables de la Banque. Dans les échanges de mails, il a été demandé à la Commission d'élaborer une note conceptuelle sur un éventuel accompagnement de la Banque Mondiale.

La Direction de l'Economie Numérique a donc conçu cette note conceptuelle qu'elle soumet à votre approbation avant sa transmission officielle à la Banque Mondiale.

La note conceptuelle comprend sept activités à mener dans les Etats membres et par la Commission. Ces activités concernent l'adoption, la vulgarisation, la communication, le suivi évaluation de l'application de l'accord.

P.J. : Note conceptuelle

I. CONTEXTE

La Commission de l'UEMOA a conduit en 2017 une étude pour évaluer l'état d'application du cadre législatif et réglementaire régional du secteur de l'économie numérique dans les Etats membres de l'UEMOA.

L'une des principales conclusions de cette étude concerne l'actualisation des textes communautaires pour permettre l'émergence d'un écosystème numérique efficace dans les Etats membres, prenant en compte les avancées technologiques ainsi que les nouveaux comportements des utilisateurs en vue de :

- assurer une harmonisation effective des textes communautaires de l'UEMOA ;
- favoriser l'établissement d'un espace économique régional intégré en appui à la compétitivité du secteur privé ;
- améliorer l'accès aux biens et services numériques en Afrique de l'Ouest pour les consommateurs et les entreprises ;
- mettre en place un environnement propice au développement des réseaux et services numériques de nouvelle génération ;
- instaurer un climat de confiance numérique (sécurité de l'information, protection du consommateur, propriété et libre circulation des données).

Les recommandations de l'étude ont été validées lors d'un atelier régional qui s'est tenu à Ouagadougou les 04 et 05 avril 2018 et qui a regroupé la Commission de l'UEMOA, les ministères en charge des TIC des Etats membres, les Autorités Nationales de régulation, les Opérateurs de Télécommunications et les Fournisseurs d'accès Internet.

Dans cette perspective que la Commission de l'UEMOA avec l'appui technique et financier de l'Union Européenne a entrepris l'élaboration d'un nouveau cadre législatif et réglementaire du secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest.

En décembre 2020, se tiendra un atelier de validation du projet de nouveau cadre législatif et réglementaire. A la suite de cet atelier, les Etats membres devront entamer les activités d'informations et de sensibilisation pour aboutir à un document consensuel et permettre ainsi à la Commission de l'UEMOA d'enclencher le processus de son adoption et sa mise en œuvre.

II. OBJECTIF

L'objectif du présent projet est de deux ordres :

- accompagner le processus de concertation pour adopter un projet de nouveau cadre législatif et règlementaire et son adoption ;
- appuyer la Commission de l'UEMOA et les Etats membres dans la mise en œuvre et le suivi /évaluation de son application.

III. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La Commission de l'UEMOA devra conduire un certain nombre d'activités pour l'adoption du nouveau cadre législatif et réglementaire, sa vulgarisation et son application par les huit (08) Etats membres.

Les activités à mener sont décrits ci-après :

- **Ateliers nationaux de concertation, d'information du projet de nouveau cadre législatif et réglementaire** :

Il s'agira de recruter une expertise spécialisée auprès de la Commission de l'UEMOA pour présenter le nouveau cadre législatif et recueillir les avis des différentes parties prenantes (Ministère en charge de l'économie numérique, Autorités de régulation, Opérateurs de télécommunications, Fournisseurs de Services Internet, Fournisseurs de Services Numériques et autres).

Le Consultant devra également fournir un appui technique pour le plaidoyer et la sensibilisation des Autorités politiques nationales pour la facilitation de l'adoption du projet nouveau cadre législatif et réglementaire.

- **Processus d'adoption du projet de nouveau cadre législatif et réglementaire** :

L'accompagnement se fera au travers d'un travail d'explication auprès des personnes impliquées dans le processus d'adoption. Ce processus comprend une réunion des ministres en charge de l'économie numérique des huit Etats membres et une réunion du Conseil des Ministres Statutaires (ministres de l'économie et des finances). L'activité consistera également à prendre en compte dans le nouveau projet de cadre législatif et réglementaire les observations des différentes instances et à développer éventuellement des textes complémentaires.

- **Assistance technique dans le processus de mise en œuvre du nouveau cadre législatif et réglementaire** :

L'assistance technique consistera à développer un programme de renforcement des capacités d'un réseau de points focaux des Ministères en charge de l'économie numérique et des ARN en vue de leur permettre de maîtriser les enjeux et défis du nouveau cadre réglementaire afin d'assurer son application et de disposer d'un système efficace de son suivi-évaluation.

- **Vulgarisation du nouveau cadre législatif et réglementaire** :

L'activité comprend des séminaires, des ateliers pour sensibiliser les acteurs du secteur, les entreprises privées et les décideurs politiques sur les enjeux du nouveau cadre législatif et réglementaire et son application.

- **Communication et visibilité** :

Il s'agira de développer des outils de communication du nouveau cadre législatif et réglementaire pour assurer sa vulgarisation et sa visibilité auprès de tous les acteurs du secteur (ministères, ARN, opérateurs de téléphonie, fournisseurs d'accès internet) des entreprises et des décideurs politiques.

- **Suivi annuel de l'application du nouveau cadre législatif et réglementaire** :

Cette activité consiste à mettre en place un processus qui permettra de suivre l'application du nouveau cadre législatif dans les huit Etats membres par la Commission de l'UEMOA. Cette activité de veille permettra à la Commission en relation avec les points focaux dans les Etats membres de collecter les informations sur l'application du nouveau cadre législatif et réglementaire.

IV. BUDGET PREVISIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE

Le budget prévisionnel de la mise en œuvre du nouveau cadre législatif et réglementaire s'élève à six cent quarante millions (640 000 000) francs CFA pour les deux phases du programme.

Il couvre toutes les activités décrites ci-dessous ainsi que les frais de gestion du programme. Le budget estimatif se trouve dans le tableau ci-dessous.

Description de la Phase I : Accompagnement dans le processus de concertation et d'adoption	Montant (franc CFA)
Atelier régional de validation du projet de nouveau cadre législatif et réglementaire (en cours)	0
Ateliers nationaux de concertation, d'information du projet de nouveau cadre législatif et réglementaire (08)	120 000 000
Processus d'adoption du projet de nouveau cadre législatif et réglementaire	50 000 000
Total Général Phase I	170 000 000
Description de la Phase II : Appui à la Commission de l'UEMOA et les Etats membres dans la mise en œuvre et suivi évaluation de l'application	Montant (franc CFA)
Assistance technique dans le processus de mise en œuvre du nouveau cadre législatif et réglementaire	140 000 000
Vulgarisation du nouveau cadre législatif et réglementaire	120 000 000
Communication et visibilité	160 000 000
Suivi annuel de l'application du nouveau cadre législatif et réglementaire	50 000 000
Total Général Phase II	470 000 000
Total Général	640 000 000

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**



La Commission

Département du Développement de l'Entreprise,
des Mines, de l'Energie et de l'Economie Numérique

La Direction de l'Economie Numérique

Dossier suivi par M. Abossé AKUE-KPAKPO
AAK/fi



Vu DC
27/11/20
M

Ouagadougou, le 27 novembre 2020

NOTE A L'ATTENTION DE MADAME LE COMMISSAIRE

Objet : Transmission d'une note conceptuelle relative à un éventuellement accompagnement de la Banque Mondiale

La Direction de l'Economie Numérique a réalisé, avec l'appui de la Délégation de l'Union Européenne, une étude relative à l'élaboration d'un nouveau cadre législatif et réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest. Le Consultant a déposé le rapport final qui sera validé lors d'un atelier régional qui se tiendra à Lomé, du 01 au 04 décembre 2020.

Dans le cadre de la tenue de cet atelier, la Direction de l'Economie Numérique a souhaité inviter un représentant de la Banque Mondiale à Dakar pour participer aux travaux dudit atelier. Ce dernier a proposé que la Commission adresse une lettre d'invitation officielle à deux Directeurs de la Banque Mondiale (**Deborah L. Wetzel**, dwetzel@worldbank.org et **Boutheina Guermazi**, bguermazi@worldbank.org).

A la réception des lettres d'invitation, la Direction de l'Economie Numérique a été informé que le projet a suscité un intérêt auprès de certains responsables de la Banque. Dans les échanges de mails, il a été demandé à la Commission d'élaborer une note conceptuelle sur un éventuel accompagnement de la Banque Mondiale.

La Direction de l'Economie Numérique a donc conçu cette note conceptuelle qu'elle soumet à votre approbation avant sa transmission officielle à la Banque Mondiale.

La note conceptuelle comprend sept activités à mener dans les Etats membres et par la Commission. Ces activités concernent l'adoption, la vulgarisation, la communication, le suivi évaluation de l'application de l'accord.

P.J. : Note conceptuelle